

Bis Repetita

En système capitaliste, tout, absolument tout est bon pour faire du profit. Y compris une pandémie. Surtout une pandémie. C'est vrai avant tout pour les gros (et les moins gros) laboratoires pharmaceutiques. Sans même parler encore de vaccins, les labos ont réalisé en 2020 une marge confortable, ne serait-ce que par l'augmentation des ventes de leurs traitements classiques. Ceux-ci sont en effet indispensables au traitement des malades du COVID (corticoïdes, notamment). Ainsi, le laboratoire Sanofi, visiblement plus doué pour engranger des profits que pour mettre au point des vaccins, a vu les ventes de ses traitements classiques augmenter de 40% en 2020.

Autrefois, il y avait les profiteurs de guerre, notamment les marchands de canons. Aujourd'hui les profiteurs de pandémie ont un visage un peu plus présentable mais encore plus hypocrite. Les labos se présentent comme de bons organismes philanthropiques, obnubilés par « l'intérêt des patients », « les vies à sauver » et « la lutte contre la pandémie ». Sans parler de la fameuse RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) qui est censée mettre tout cela en musique. Mais la légende fait long feu dès que les profits sont remis en cause.

Du Sida au Covid

En 1999, à Prétoria, s'ouvrait un procès au retentissement international. Il illustre la bataille du pot de terre contre le pot de fer.

A l'époque, le Sida faisait encore rage à l'échelle de la planète. Des traitements efficaces existaient mais vendus à prix d'or et réservés en majorité aux pays riches (USA, Europe, Japon). Le problème c'est que les pays les plus touchés par le virus étaient souvent les plus pauvres (les pays africains, notamment) et ils n'avaient pas les moyens de se payer les traitements. L'Afrique du Sud qui devait prendre en charge 12 millions de séropositifs sur son sol aurait dû consacrer 5 fois son budget national pour acquérir ces traitements estimés à près de 15 000 dollars par an et par malade.

C'est pourquoi l'Afrique du Sud a voulu faire jouer l'article 31 de l'accord sur les droits de propriété intellectuelle (ADPIC ou TRIPS en anglais) de l'OMC. Cet article autorise, en cas d'urgence sanitaire nationale, un état à contourner le brevet d'un médicament pour le fabriquer ou le faire fabriquer à moindre coût. En 1997, elle se dote d'une loi dont l'article 15c donne pleins pouvoirs au ministère de la santé, sans concertation avec les détenteurs de brevets, pour procéder à des importations parallèles de traitement en provenance de pays comme l'Inde où des traitements efficaces sont produits pour quelques centaines de dollars par an et par patient.

Le marché sud-africain ne représente que 1% du marché mondial mais c'est assez pour que 39 laboratoires (dont le français Rhône Poulenc, ancêtre de Sanofi) attaquent en procès la décision du gouvernement sud-africain. Après 3 ans de procédures et de pressions internationales, les laboratoires ont fini par retirer leur plainte. Durant ce laps de temps, ce sont 400 000 sud-africains qui sont morts faute de soins.

Assistera-t-on à quelque chose de similaire aujourd'hui avec le vaccin contre le Covid ?

Stop brevets – Réquisitions !

Les laboratoires sont farouchement attachés à leurs brevets. Cela leur permet de fortement peser sur la stratégie sanitaire mondiale, en décidant du prix de leur vaccin, de qui pourra le produire et à quelles conditions, et enfin indirectement de qui pourra en profiter. Leurs intérêts avant ceux des populations

de la planète. Les gouvernements des pays riches laissent faire ou pire s'opposent aux tentatives de pour sortir du carcan du brevet. L'Afrique du Sud et l'Inde ont pourtant déposé une demande de dérogation dans le cadre des fameux accords ADPIC de l'OMC.

Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à refuser cette fatalité. Des initiatives lancées par des ONG ou des collectifs permettent de rendre visible ce refus. De nombreuses pétitions (unifiées dans l'appel de Paris) invitent les citoyens à s'exprimer et à faire part de leurs désaccords.

Pour notre part, nous rappelons notre revendication de socialisation de toute la filière du médicament et du vaccin, de la recherche à la commercialisation. Le médicament ne peut être une marchandise.

<https://www.wesign.it/fr/sante/brevets-sur-les-vaccins-anti-covid-stop-requisition->